

PRATIQUES POUR AUGMENTER LA PRODUCTION À COURT TERME

(entretien du sol, fumure, charge : une portée limitée)

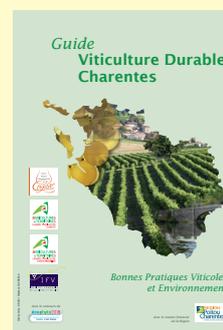
Les leviers disponibles pour ajuster à court terme la production du vignoble sont :

- L'entretien du sol
- La fumure
- La charge laissée à la taille.

Cette note reprend l'essentiel des conseils du guide

Viticulture Durable Charentes

→ Voir en particulier les chapitres : 4 et 5.



■ ENTRETIEN DU SOL

Ne réduire les enherbements que s'ils sont préjudiciables au rendement.

L'enherbement présente de nombreux avantages mais également des limites. → Voir guide VDC § 4, page 4.

Comment raisonner et conduire l'enherbement ?



La concurrence ne doit pas être trop forte au point de compromettre le rendement.

La surface à enherber se décide en fonction :

- du type de sol : les sols profonds à forte réserve hydrique sont plus aptes à être enherbés,
- du comportement de la vigne : de nombreux facteurs peuvent influencer la réaction de la vigne à l'enherbement (âge, porte-greffe,...). Il est donc conseillé d'adapter la surface enherbée afin ne pas induire une concurrence excessive. → Voir guide VDC § 4, pages 6-7.

■ FUMURE

Seule la fumure azotée peut jouer sur le rendement, selon les sites. → Voir guide VDC § 4, pages 20-41.

Phosphore, potasse, magnésie et oligoéléments :

→ Hors situation de carence, **pas d'effet sur le rendement.**

Azote :

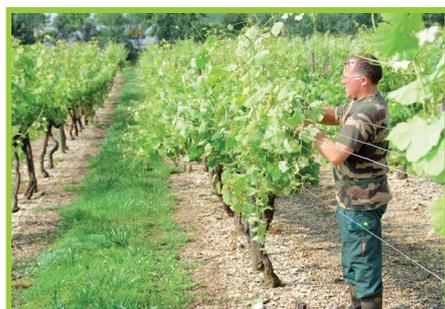
- Effet sur le rendement très variable
- Réponse spécifique à chaque parcelle :
 - Difficile à prévoir : diagnostic sur site nécessaire.

Apport d'azote sur vigne en production

Rendement observé par rapport à l'objectif de production	Fertilisation azotée (kg/ha/an)
Excédentaire	0
Correct	0 à 30
Insuffisant	30 à 50*

* une fertilisation azotée supérieure à 50 kg/ha/an devra être justifiée (exemple : vigne enherbée peu vigoureuse, mais où l'enherbement est indispensable pour des problèmes de portance ou d'érosion).

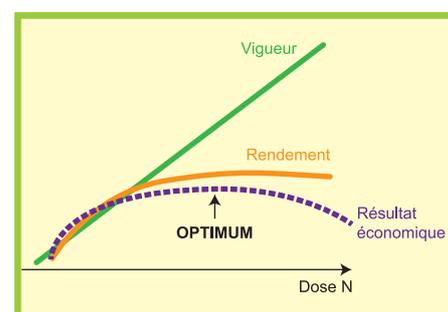
Tenir compte de la directive nitrates dans une grande partie du vignoble (zones vulnérables) : plafonnement à 80 kg N/ha/an (240 kg sur 3 ans pour les apports organiques). → Arrêtés du 23 octobre 2013 relatif aux programmes d'actions régionaux en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole - <http://www.legifrance.gouv.fr>



Attention, l'enherbement et la fumure azotée jouent :

- Parfois, mais pas toujours, sur le rendement ;
- Toujours sur la vigueur, qui est plutôt néfaste (augmentation des temps de travaux, de la sensibilité aux maladies, ...).

Un compromis est donc à trouver.



■ CHARGE À LA TAILLE

Augmentation de la charge : effet limité par la régulation physiologique

➔ Voir guide VDC § 5, pages 1-7.

L'effet de la charge est fortement tamponné : en proportion, l'augmentation de rendement espérée n'est que le cinquième de l'accroissement de charge. Ex : laisser 3 lattes au lieu de 2 (+ 50 %) augmentera le rendement de 10 % seulement.

- Plafonnement à 80.000 yeux / ha par le décret de l'appellation Cognac
- Soit environ 30 yeux par pied à 3 m x 1.2 m



© BNIC

Remplacer les pieds manquants : entre-plantation (*guide VDC § 3, page 30*), recépage (*guide VDC § 6, page 4*) ...

Ne pas se priver de **compenser** provisoirement **les trous liés aux pieds manquants par une taille plus longue** des pieds voisins.

L'IMPORTANCE DU DIAGNOSTIC

- Bien connaître les caractéristiques du parcellaire : taux de ceps manquants et rendement par hectare de chaque parcelle : la notation des ceps manquants et de l'état général de la parcelle peuvent être réalisés lors de la prospection (obligatoire) de la Flavescence dorée en septembre.
- En tirer un diagnostic sur les pratiques à modifier pour augmenter le rendement,
- Suivre l'évolution des rendements en fonction des changements de pratique.

Guide Viticulture Durable Charentes disponible gratuitement auprès de :

➔ la Station Viticole du BNIC, ➔ des Chambre d'Agriculture 16 et 17.

Également accessible en téléchargement sur les sites Internet de ces organismes.

CONTACTS



BNIC Station Viticole

V. DUMOT
vdumot@bnic.fr



CA 17

M. GIRARD
magdalena.girard@charente-maritime.chambagri.fr



CA 16

A. L. MARTIN
anne-lise.martin@charente.chambagri.fr



IFV Segonzac

F. M. BERNARD
Francois-Michel.BERNARD@vignevin.com